



LES ATTAQUES CONTRE LES ORGANISATIONS SOCIALES



Par Pietro Tosi,
CIEP-MOC Bruxelles

Depuis la fin du XIX siècle, l'histoire des mouvements sociaux est caractérisée par une succession de luttes collectives qui visaient à obtenir de nouveaux droits sociaux et politiques.

A partir des années 70' et pendant tous les années 80', on assiste progressivement à l'érosion et au recul des conquêtes sociales arrachées au cours des décennies précédentes par le mouvement de travailleur/ses et leurs organisations. C'est le début de ce que les sociologues appellent le « tournant néolibéral ». Les États amorcent la libéralisation et la privatisation des services publics, ils étendent la logique de marché dans laquelle les investissements étrangers créent les conditions fiscales et sociales les plus avantageuses pour la valorisation du capital¹. Au cours de cette période, les gouvernements du monde occidental se trouvent confrontés au même souci : amener les syndicats à accepter la modération salariale sans qu'ils ne remettent en cause la paix sociale.

Dans la première vague du néolibéralisme, qui s'inspire de la guerre menée par Margaret Thatcher contre les mineurs britanniques et Ronald Reagan contre les contrôleurs aériens, les gouvernements et les entreprises ont brisé les syndicats des secteurs privé et public. Les moyens utilisés ont été multiples : des lois spéciales, le développement de la sous-traitance et les délocalisations, la diffamation médiatique, le contrôle sur les moyens financiers des syndicats...

En Angleterre, au cours des trente dernières années, le taux de syndicalisation du secteur privé a chuté de 44% à 15%. Aux États-Unis, il est passé de 33% à 15%. Cependant, le taux de syndicalisation est demeuré relativement plus important dans le secteur public, se situant à 50% en Grande-Bretagne et à 36% aux États-Unis².

Aujourd'hui, les travailleur/ses résistent aux politiques d'austérité et leur potentiel est grand, la cible est donc tout indiquée. La charge est lancée contre les organisations de travailleurs partout en Europe, en Grèce, en Espagne, au Portugal mais aussi dans notre pays, la Belgique.

Thatcher brise les syndicats

La grève des mineurs de 1984-1985 constitue le conflit social le plus important de l'histoire du Royaume-Uni depuis la seconde guerre mondiale. Pendant une année entière, la fermeture des mines de charbon oppose l'organisation des travailleurs à un gouvernement conservateur décidé à affaiblir les syndicats pour imposer un nouvel ordre social et économique. Margaret Thatcher, désigne les mineurs en grève comme les « ennemis de l'intérieur » et mobilise contre eux tout l'équipement répressif de l'État.

Résultat sur les 160 000 mineurs en grève : 10 morts, 20.000 blessés, 11.000 mineurs arrêtés, 200 personnes emprisonnées. Parallèlement, la justice déclare la grève hors la loi et prononce la dissolution de l'Union nationale des ouvriers de la mine (NUM), placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire. Les grands médias s'accordent à présenter la grève comme une insurrection antidémocratique. Le gouvernement mettra en place une loi sur l'emploi limitant le droit syndical (réglementation sur les piquets de grève, le monopole syndical d'embauche, et interdiction des grèves de solidarité). Les lois anti-grèves, créées à l'occasion de cette grève, sont toujours en vigueur...

Il fallu un an à Thatcher pour briser la résistance des mineurs au programme de privatisation et de fermeture, de réduction des dépenses publiques et d'augmentation de la TVA. Dans ses mémoires, elle écrit : « *Aider à tenir votre pays au sommet n'est possible qu'en éliminant le pouvoir des syndicats.* ».

Criminalisation des mouvements sociaux: le cas de la Grèce et de l'Espagne

Sur le plan de l'ampleur de l'attaque, l'esprit actuel est comparable à l'époque de la vague de restructurations économiques des années 80. En Espagne, par exemple, depuis 2008, plusieurs milliers de personnes se sont mobilisées pour dénoncer les coupes budgétaires et les mesures d'austérité. La réponse des autorités a été la mise en route de procès contre les « activistes » avec des amendes (allant jusqu'à 600 000€ pour les leaders, à la discrétion du ministre de l'Intérieur), des procédures pénales et des demandes d'incarcération à la clef. Pour stopper la mobilisation, le gouvernement a voté fin 2014 une nouvelle loi de « sécurité citoyenne » (Seguridad Ciudadana). Celle-ci remet en cause la liberté d'association et d'expression, le droit de se réunir et de manifester pacifiquement, ce qui va à l'encontre de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

En Grèce aussi, la résistance collective contre les mesures d'austérité est régulièrement décrétée comme illégale, relevant de lois d'urgence et de cours martiales! Le gouvernement a réquisitionné les travailleurs du métro et les marins puis, en mai 2013, il a remis un ordre de « mobilisation civile » à tous les professeurs de l'enseignement secondaire par lequel il interdisait la grève. Pendant que la Troika (La Commission, le FMI et la Banque Centrale Européenne) exige l'abolition des conventions collectives, le droit de grève est fortement limité et les brutalités policières et poursuites contre les organisations augmentent... Tout cela entre en contradiction avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

¹ Laval, Dardot, « La nouvelle raison du monde », La découverte, Paris, 2012.

² P. Dubuc, « La charge contre le secteur public et le mouvement indépendantiste », 28 février 2011.



Rappelons également que dans les affaires "Viking" et "Laval", la Cour européenne de justice a conclu à la primauté des règles économiques sur les droits sociaux, la primauté de la libre circulation des personnes et des capitaux sur la liberté de mener une action collective. Déjà en 2008, la Confédération européenne des Syndicats (CES) concluait une de ses résolutions en rappelant que nos droits fondamentaux et les libertés syndicales étaient en danger³ !

Et en Belgique ?

Afin de favoriser une politique d'austérité frappant surtout les salariés (limitations des dépenses publiques, coupes budgétaires dans la sécurité sociale, diminution du 3% de la masse salariale, etc) le gouvernement Martens-Gol obtient dès 1982 l'attribution de « pouvoirs spéciaux ». Le but du gouvernement était de réduire au minimum la concertation avec les syndicats, en les empêchant de construire un rapport de force. Un arrêté royal visait à restreindre les libertés syndicales, par l'interdiction des piquets de grève, et l'octroi aux syndicalistes de la personnalité civile. Les interlocuteurs sociaux étaient obligés de négocier dans les limites strictes des « enveloppes » fixées par le gouvernement⁴.

Sur le plan socio-économique, le programme de l'actuel gouvernement belge dirigé par Charles Michel ressemble fortement à celui de l'époque Martens-Gol. Travailler plus longtemps et gagner moins : tel est le credo du nouveau gouvernement belge de droite. Une nouvelle cure de régression sociale est administrée, pour un montant de 11 milliards. Salarié-e-s, fonctionnaires, allocataires sociaux, pensionné-e-s, malades et invalides, demandeurs d'emploi et migrant-e-s : toutes et tous sont frappés très durement par les mesures du nouveau gouvernement, en particulier les jeunes et les femmes. Les objectifs du gouvernement actuel, tout comme ceux du précédent, s'inscrivent dans le cadre des orientations de l'Union européenne et des recommandations de la Commission européenne. Ils imposent l'austérité.

L'accord du gouvernement mentionne maintes fois la concertation sociale mais la limite à l'application des décisions prises par les politiques et la renvoie au niveau sectoriel. Par ailleurs, il envisage un service minimum (notamment pour les cheminots) afin de réduire radicalement le poids des syndicats dans la vie politique et dans la société en général. La NVA voudrait enlever aux syndicats les compétences de gestion de la sécurité sociale.

Pourtant en Belgique, il existe une longue tradition d'accords interprofessionnels entre travailleurs et patronat. Ces accords dépassent une entreprise ou un secteur et valent pour tous les travailleur-e-s. Cela permet aux travailleurs d'entreprises où la présence syndicale est moindre de jouir également des droits obtenus par les syndicats. L'organisation patronale flamande Voka et le gouvernement Michel cherchent à limiter la portée de ces accords, à l'instar de la Grande-Bretagne sous Thatcher.

Construire un rapport de force pour défendre nos droits !

Les attaques sur les droits sociaux et politiques sont sans précédents depuis la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Elles révèlent l'emprise du modèle néo-libéral qui fait payer la crise aux travailleur-e-s et aux catégories les plus faibles de la société. Les gouvernements néolibéraux savent que pour faire passer les plans d'austérité, ils doivent fortement entraver la riposte syndicale. A travers les pays et les époques, les méthodes et leur amplitude varient mais l'objectif reste identique. Il s'agit d'empêcher la mobilisation d'une masse critique de citoyen-nes pour la défense de leurs droits et pour une société plus juste et égalitaire. Face à l'avènement d'une nouvelle ère d'austérité qui a gravement affecté la capacité des États à trouver un équilibre entre les droits des citoyens et les exigences du capital, les organisations syndicales sont des composantes essentielles à nos démocraties. Chaque fois que les libertés syndicales sont mises en cause c'est la démocratie qui est attaquée. A nous de les défendre fermement !



³ Voir notamment http://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/CES-Depliant_Economic_Freedom_s-Fr2010.pdf

⁴ <http://www.iev.be/getattachment/ac51b889-784c-45c4-8b73-903ba21e19a6/Les-gouvernements-Martens-Gol-ou-la-mise-en-pratq.aspx>